

Quelques conseils pour bien remplir le Formulaire de Demande D’Installation d’un Dispositif d’Assainissement Autonome

CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN

- Ne pas oublier d’indiquer :
- la superficie du terrain
 - la pente
 - la nature du sol
 - la perméabilité

CARACTÉRISTIQUES DE L’IMMEUBLE

- Bien indiquer :
- le nombre de pièces principales*
 - la nature de l’habitation et son occupation
 - la position des ventilations primaire et secondaire (passage possible des tuyaux à l’intérieur de l’immeuble : garage, doublage, placard...)

* au sens de l’article R111-1-1 du Code de la Construction et de l’Habitation, les « pièces principales » sont définies comme étant celles destinées au séjour ou au sommeil, par opposition aux « pièces de services » (cuisine, salle de bain, buanderie)

PRÉTRAITEMENT OU TRAITEMENT PRIMAIRE

La mise en place d’un bac à graisses est facultative : son dimensionnement dépend de la qualité des eaux qu’il reçoit.

Le volume de la fosse toutes eaux dépend du nombre de pièces principales. Référez-vous au tableau ci-dessous pour en déterminer le bon dimensionnement :

Nombre de pièces principales	3 à 5	6	7	+ 1 000 litres par pièce supplémentaire
Volume fosse (litres)	3 000	4 000	5 000	

TRAITEMENT SECONDAIRE

Vous avez le choix entre différents dispositifs de traitement secondaire. Le dimensionnement de ces différents systèmes est également fonction du nombre de pièces principales.

ATTENTION : si votre sol a une mauvaise perméabilité, il est conseillé d’opter pour une filière drainée.

Tranchées d’épandage :

Nombre de pièces principales	4	5	6	7	8
Longueur (en m) d’épandage souterrain à faible profondeur	60	90	120	135	150

Lit filtrant vertical :

Nombre de pièces principales	4	5	6	7	+ 5 m² par pièce supplémentaire
Superficie (en m²)	20	25	30	35	

Les filières agréées :

Elles peuvent être mises en place sous réserve du respect des usages et des conditions de mise en œuvre et d’entretien propre à chaque dispositif. Vous trouverez de plus amples renseignements sur le site interministériel de l’assainissement non collectif.

<http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/>

Les rejets dans les puisards, puits perdus, cavités naturelles ou artificielles sont interdits.

Formulaire de Demande d’Installation d’un Dispositif d’Assainissement Autonome (DIDAA)

DEMANDEUR

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

☎ : Courriel :

CARACTÉRISTIQUES DU TERRAIN

Adresse :

Code postal : Commune :

Références cadastrales : Surface totale du terrain : m²

➤ Mode d’alimentation en eau potable

☐ Adduction publique

☐ Alimentation privée : précisez (puits, forage, ...) :

Présence d’un captage privé dans un rayon de 35 m autour de l’installation prévue : ☐ oui ☐ non

Si oui, est-il utilisé pour la consommation humaine ? ☐ oui ☐ non

En période pluvieuse, la nappe est-elle à moins d’un mètre de profondeur ? ☐ oui ☐ non

➤ Terrain d’implantation de l’assainissement

La filière d’assainissement non collectif est déterminée à partir de :

☐ la carte d’aptitude des sols ☐ l’étude de sol spécifique

L’étude de sol spécifique devra être jointe au présent dossier

Topographie	Nature du terrain	Perméabilité
☐ terrain plat	☐ sable, gravier	☐ bonne
☐ légère pente	☐ argilo-calcaire	☐ moyenne
☐ pente entre 5 % et 15 %	☐ argile	☐ mauvaise
☐ pente supérieure à 15 %	☐ rocher	☐ terrain en zone inondable

CARACTÉRISTIQUES DE L’IMMEUBLE

S’agit-il d’un projet de : ☐ construction neuve ☐ aménagement, extension ou rénovation

☐ Maison d’habitation individuelle

Type de résidence : ☐ principale ☐ secondaire ☐ location

Nombre de pièces principales* (PP) :

* au sens de l’article R. 111-1-1 du Code de la Construction et de l’Habitation

☐ Immeuble collectif ou immeuble recevant du public

Activité exercée :

Capacité d’accueil ou nombre d’usagers permanents :

Nombre d’Équivalent Habitant (EH) retenu :

